

# LE PRINTEMPS DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS 2017



## PARTICIPEZ !

### VENDREDI 19 MAI 2017 - AUBAGNE

JEUNES ENTREPRENEURS - SPORTS - THÉÂTRE - ARTS PLASTIQUES - DANSE - MODE - MUSIQUE - PHOTO - CINÉMA

**INSCRIVEZ-VOUS SUR**  
[leprintemps.regionpaca.fr](http://leprintemps.regionpaca.fr)

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



# RÈGLEMENT

**« Pour réussir il ne suffit pas de continuer, il faut toujours se dépasser »**

Madeleine Ferron, romancière

Le Printemps des Lycéens et des Apprentis ouvre ses inscriptions aux lycéens des établissements publics ou privés, professionnels ou techniques de Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux lycéens des pays du pourtour méditerranéen, aux apprentis des centres de formation de la région, aux lycéens des établissements des régions du territoire national. Les jeunes sont appelés à « **SE DÉPASSER** » thème général de cette 25<sup>e</sup> édition, avec une mention particulière, en cette année 2017 où la Région est l'un des premiers partenaires de Marseille Provence Capitale européenne du Sport. L'autre nouveauté de cette année est la création d'une pépinière de « jeunes entrepreneurs ».

Les élèves sont placés, tout au long de la manifestation, sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un membre de l'équipe pédagogique, désigné par le chef d'établissement, qui accompagne ses élèves. Cet accompagnateur a la surveillance et la charge de son groupe sous couvert des assurances régissant les sorties et voyages collectifs. Le chef d'établissement doit s'assurer que les parents ou titulaires de l'autorité parentale ont pris connaissance du présent règlement. Les équipes référentes doivent assister impérativement à l'intégralité de la journée.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## I. DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DE L'ÉVÉNEMENT DU VENDREDI 19 MAI 2017 À AUBAGNE

8 h - 9 h :	Arrivée des cars Dépose des accessoires aux consignes Petit déjeuner
9 h - 17 h :	Début des activités : jeunes entrepreneurs, sports, danse, musique, théâtre, arts plastiques, photo, « Fais ton Cinéma ! », Ouverture du Village des Sports et du Village Europe
11 h - 14 h :	Déjeuners à retirer aux trois points du site pour les lycéens et apprentis Repas à table pour les enseignants et référents
15 h :	Fin des créations arts plastiques Examen des jurys
17 h - 18 h :	Défilé de Mode
18 h :	Cérémonie de remise des Prix

### SOIRÉE ANIMATION MUSICALE

18 h - 19 h 30 :	Panier repas pour tous
19 h 30 :	Départ de tous les participants

## II. ATELIERS

Afin d'éviter tout malentendu et de simplifier le travail des jurys, chaque atelier sera doté d'une seule et même scène. Chaque production, présentée par un ou plusieurs jeunes placés sous la responsabilité du chef d'établissement, représente le lycée ou le CFA. Elle doit avoir été préparée au sein de l'établissement, durant le temps scolaire ou durant les temps libres.

**Le thème général pour l'ensemble des ateliers est « SE DÉPASSER », sauf l'atelier dont la thématique est révélée sur place (arts plastiques).**

### PÉPINIÈRE « JEUNES ENTREPRENEURS ». **Nouveauté 2017**

Chaque groupe est constitué d'élèves issus d'une ou plusieurs classes d'un même établissement.

Les élèves conçoivent, fabriquent et travaillent à l'ébauche de commercialisation d'un produit ou d'un service. Leurs prestations s'organisent comme une « véritable entreprise ».

Dans ce projet, les élèves sont accompagnés de leur professeur et de partenaires d'entreprises extérieures.

L'équipe pédagogique accompagne les jeunes entrepreneurs dans leurs relations avec les entreprises pour confronter leur projet aux réalités économiques.

Les partenaires ont pour mission, quant à eux, de conseiller les lycéens, apprentis et l'équipe pédagogique, de les aider à s'organiser, de leur ouvrir leur réseau relationnel, d'apporter leur expérience d'entrepreneurs.

Toutes pièces, maquette ou œuvre construites durant l'année dans les lycées ou CFA pourraient être exposées, au PLA pour la journée et expliquées.

## Région



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le jour du PLA 2017 :

- Création d'un espace salon dédié à la présentation des réalisations des lycéens
- Organisation d'une conférence avec des chefs d'entreprises pour les jeunes entrepreneurs lycéens et apprentis.
- Passage d'un jury sur les stands.
- Remise d'un prix pour la mini-entreprise qui aura su séduire le jury sur les critères suivants (animation, créativité, innovation, organisation, réalisme économique).

### **ATELIER « FAIS TON CINÉMA ! »**

Durée maximale du film : entre 4 et 6 minutes

Présentation : 5 minutes

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés d'un enseignant, soit un maximum de 11 personnes.

L'objectif pour chaque groupe est de réaliser un docu-fiction sur le thème afin de développer sa propre interprétation.

La réalisation du docu-fiction se fera au sein de l'établissement durant le temps scolaire ou durant les temps libres.

Chaque groupe apporte sa réalisation, sous la forme suivante :

- un fichier, sous format numérique, qui sera diffusé durant la journée sur écran
- un fichier, sous format numérique, qui fera l'objet d'une présentation devant le jury

Les critères de sélection sont : l'écriture, le jeu des acteurs, la réalisation et le montage.

### **ATELIER THÉÂTRE**

Durée maximale : 10 minutes (durée exacte à communiquer lors de l'inscription)

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés par un enseignant, soit un maximum de 11 personnes.

Le groupe choisit les éléments de décor qu'il souhaite parmi les accessoires mis à disposition par l'organisation, soit : un banc, un tabouret, un paravent, un canapé, un portemanteau, tables et chaises.

Toutefois, des accessoires non volumineux pourront être ajoutés, s'ils peuvent être immédiatement installés puis sortis de scène par les comédiens. Ces éléments doivent pouvoir être transportés dans la soute de l'autocar.

Le support musical devra être préparé par l'équipe participante pour une diffusion sur CD ou clef USB.

Les bandes sons doivent être remises au régisseur directement.

### **ATELIER ARTS PLASTIQUES**

**Un thème imposé sera communiqué sur place le jour de la manifestation. Il sera décliné de la thématique générale « Se dépasser ! ».**

Fin d'activité : 15 h

Le groupe se compose de 6 élèves maximum, accompagnés d'un enseignant, soit un maximum de 7 personnes.

## Région



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il s'agit d'une compétition entre les différentes équipes directement sur le site.

Chaque équipe, installée dans un espace délimité de 3x3 m, dispose des mêmes matériels fournis par l'organisateur.

La liste se composera au minimum de : un plan de travail de 2 m de long par 1 m de large – 1 paire de ciseaux – 1 pot de colle vinylique 1L – 3 markers – 1 rouleau de papier blanc 0,80 de large par 5 m de long – peinture acrylique (rouge cadmium, jaune vif, bleu outremer, blanc, noir, vert vif et brun moyen) et lot de pinceaux – 1 rouleau de chatterton 2,5 cm – une pelote de ficelle – du fil de fer (longueur 5 m) – une pince coupante – des crochets « S » – une combinaison jetable et des gants de chirurgien pour chacun des membres du groupe. L'organisateur se réserve le droit d'ajouter certains éléments. Cependant, aucun matériel ne doit être apporté par les participants.

Les enseignants sont présents sur le stand pendant toute la production comme spectateurs privilégiés, non comme acteurs. La mise en place des équipes se fera le vendredi dès 10 h et le jury se réunira à 15 h pour déterminer le vainqueur.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, repartir avec leurs oeuvres. L'organisation ne se chargera pas de l'envoi des oeuvres.

### **ATELIER DANSE**

Durée maximale : 5 minutes (durée exacte à communiquer lors de l'inscription)

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés par un enseignant, soit au maximum 11 personnes.

Le décor est le même pour tous. Les groupes peuvent, s'ils le souhaitent, apporter des accessoires. Ceux-ci devront être non volumineux pour pouvoir :

- être transportés dans la soute de l'autocar
- être immédiatement mis en place puis sortis de scène sans aide extérieure

Les dimensions de la scène seront au minimum de 10 m x 7 m.

Le support musical devra être préparé par l'équipe participante pour une diffusion sur CD ou clef USB.

Les bandes-son doivent être remises au régisseur directement.

### **ATELIER MODE**

Durée maximale : 5 minutes (durée exacte à communiquer lors de l'inscription)

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés d'un enseignant, soit un maximum de 11 personnes.

Le support musical du défilé de mode devra être préparé par l'équipe participante pour une diffusion sur CD ou clef USB. Les bandes sons doivent être remises au régisseur directement.

Cet atelier se déroulera sous chapiteau.

### **ATELIER MUSIQUE**

Durée maximale : 4 minutes (durée exacte à communiquer lors de l'inscription)

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés d'un enseignant, soit un maximum de 11 personnes.

## Région



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le décor est le même pour tous. Les instruments difficilement transportables (synthé, batterie pour droitier et/ou gaucher, ampli guitare, ampli basse, pupitres, platine CD et mixette pour DJ) et le matériel de sonorisation seront fournis. Les instruments personnels peuvent être apportés. Il faudra veiller à ce que tout le matériel apporté soit transportable dans la soute de l'autocar.

Une fiche technique précise devra être communiquée lors de l'inscription.

### **ATELIER PHOTO**

Durée maximale : 10 minutes

Le groupe se compose de 10 élèves maximum accompagnés d'un enseignant, soit un maximum de 11 personnes.

Chaque groupe doit décliner le thème « SE DÉPASSER » afin de développer sa propre interprétation.

Chaque groupe apporte ses photos, une par participant, sous la forme suivante :

- un tirage, d'un format A4 maximum, qui sera exposé durant la journée
- un exemplaire, sous format numérique, qui fera l'objet d'une présentation orale devant un jury (1 minute par photo)

Le jury sera constitué de professionnels de la photo, ainsi que de professionnels issus du milieu de l'éducation à la citoyenneté.



### **SPORTS : PRINTEMPS DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS**

Complémentaires des compétitions traditionnelles, les Sports du Printemps sont organisés avec le soutien de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour faire de cette journée la fête sportive des lycéens et des apprentis.

De nombreux sports seront présentés dans le cadre de Marseille Provence - Capitale européenne du sport 2017 et parrainés par des sportifs de haut niveau.

Les établissements doivent constituer des équipes :

- les membres de l'équipe doivent être licenciés à l'association sportive de l'établissement pour les lycées de la région ou munis d'un certificat médical individuel d'aptitude à la pratique sportive
- l'établissement doit présenter une délégation composée de 10 élèves et un enseignant, soit un groupe de 11 personnes

Chaque établissement candidat recevra le règlement détaillé et une fiche d'inscription définitive confirmant les modalités de sa participation (le nombre de sportifs et d'accompagnateurs concernés).

Les inscriptions se clôtureront le 31 mars 2017 et les documents seront à renvoyer à la Direction des Services régionaux UNSS de son académie avant le 24 avril 2017.

## Région



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

### CONTACTS SPORTS DU PRINTEMPS / UNSS

Emmanuel Cote – Direction régionale UNSS Aix-Marseille – 6 rue de la Guirlande - 13002 Marseille

Tél : 04 91 91 17 65 – Fax : 04 91 56 06 43 – Mail : sr-aix-marseille@unss.org

Direction régionale UNSS Nice – 410 Janvier Pasero - 06210 Mandelieu

Tél : 04 92 19 92 92 – Fax : 04 92 19 04 60 – Mail : dsr17@unss.org

Les équipes non mixtes auront des points de pénalités pour leurs rencontres face aux équipes mixtes.

Durant les compétitions, arbitrages et jugements seront assurés par des sportifs formés par leurs enseignants.

## III MODALITÉS DE PARTICIPATION

### TRANSPORT

Le transport sera coordonné par la cellule d'organisation du Printemps des Lycéens et des Apprentis 2017. Il s'effectue en autocar.

L'avance financière de la réservation des autocars est à effectuer par chaque lycée. Dans un souci d'économie, nous regrouperons les établissements dès que cela sera possible. Dans ce cas, c'est le lycée de départ du bus qui aura à faire l'avance financière.

### 1<sup>RE</sup> ÉTAPE : CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site du Printemps des Lycéens et des Apprentis :

**[leprintemps.regionpaca.fr](http://leprintemps.regionpaca.fr)**

**Identifiant : printemps**

**Mot de passe : candidature**

Les inscriptions s'effectueront directement en ligne et pourront être complétées progressivement par l'enseignant responsable du groupe inscrit.

Un même établissement peut s'inscrire dans plusieurs activités (4 au maximum). Un établissement ne peut présenter qu'un seul groupe par activité.

Un même enseignant ne peut encadrer un Atelier et un Sport.

**Toute inscription ne sera complète que lorsque toutes les autorisations (autorisations pour les personnes mineures mais également majeures à participer à l'évènement, autorisations du droit à l'image) seront en possession du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

**Les autorisations seront à télécharger sur le site internet [leprintemps.regionpaca.fr](http://leprintemps.regionpaca.fr) et à remettre soit :**

- par courrier à l'attention de Pascal Murati, Direction de la Communication et de la Marque, Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde,

13481 Marseille cedex 20

- lors de la réunion d'information des enseignants

- par mail sur l'adresse mail suivante : **[pdla@wooom.fr](mailto:pdla@wooom.fr)**

## Région



## Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **Les inscriptions sur le site internet seront clôturées le 31 mars 2017.**

#### **2<sup>E</sup> ÉTAPE : SÉLECTION**

Après récupération de la fiche d'inscription sur le site internet, la sélection s'opèrera en fonction de la date d'arrivée des candidatures, du respect du règlement et des places disponibles. Les confirmations de participation seront adressées par mail aux chefs d'établissements courant avril 2017. Pour des raisons d'organisation, aucune modification ne sera plus acceptée à partir de cette date.

#### **3<sup>E</sup> ÉTAPE : PARTICIPATION**

La participation d'un établissement de la région Provence Alpes Côte d'Azur est limitée à 4 activités, sport inclus.

Seront pris en charge par la Région :

- le transport aller et retour
- l'hébergement et la restauration du jeudi 18 mai au soir, si l'établissement est éloigné du site de la manifestation
- la restauration : repas du vendredi (petit déjeuner, déjeuner, dîner, open bar durant les journées et goûter)

#### **4<sup>E</sup> ÉTAPE : ATTRIBUTION DES PRIX**

Dans chaque catégorie, les prix seront les suivants : un diplôme et un trophée.

Dans chaque atelier, un jury désignera les lauréats. Ce jury sera composé de professionnels, de représentants de l'Éducation Nationale et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il se réunira après les présentations des productions au public, pour proclamer les résultats le vendredi 19 mai 2017.

## RÉCLAMATION ET ANNULATION

La participation est gratuite et suppose l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans possibilité de recours quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement disponible à la Direction de la Communication et de la Marque – Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20.

L'ensemble de l'événement peut être filmé. Les images et sons ainsi que les photographies pris à cette occasion peuvent être utilisés par la Région ou les personnes dûment autorisées par celle-ci.

## IMPORTANT !!!

### **Changement de bus pour le retour**

Merci d'informer l'organisation en amont si des participants ont besoin de prendre au retour un autre bus que celui de son groupe.

### **Sortie par ses propres moyens**

Toute sortie du site de participants par ses propres moyens devra faire l'objet d'une décharge remplie, datée et signée par les parents, ou à défaut par l'enseignant qui déchargent la Région de toute responsabilité.

## CONTACT

**Vous pouvez joindre l'équipe du Printemps au 04 95 04 51 05 - [pdla@wooom.fr](mailto:pdla@wooom.fr)**

**Pascal Murati : Chef du Service Évènementiel - Direction de la Communication et de la Marque**

**[pmurati@regionpaca.fr](mailto:pmurati@regionpaca.fr) - Tél. : 04 91 57 52 46**